

VINGT-SEPTIEME SESSION DU COMITE DES FORÊTS

Du 22 au 26 Juillet 2024

Déclaration de la République du Congo

Point 6: Renforcer la contribution des forêts à la bioéconomie – possibilités et défis

Document : COFO/2024/4

Mesdames, Messieurs, distingués délégués

1. La République du Congo remercie la FAO exprime sa gratitude à la FAO pour l'opportunité offerte de discuter de l'avenir de nos forêts dans le cadre de la bioéconomie.
2. Les forêts jouent un rôle indispensable dans la bioéconomie, offrant des ressources renouvelables, soutenant la biodiversité et contribuant à la lutte contre le changement climatique. Elles sont la source de matériaux innovants et durables, de bioénergie et de produits chimiques naturels, qui peuvent remplacer les alternatives fossiles et synthétiques. En République du Congo, nous reconnaissons pleinement cette valeur et nous nous engageons à maximiser les contributions des forêts à notre bioéconomie.
3. Cependant, cette ambition n'est pas sans défis. L'un des principaux à relever est la gestion durable des ressources forestières. Pour cela, la République du Congo poursuit un ambitieux programme d'aménagement forestier, essentiel pour trouver un équilibre entre l'exploitation économique et la préservation écologique. Nous nous assurons que nos pratiques de gestion forestière respectent les principes de durabilité, incluant l'application de l'exploitation forestière à impact réduit, la régénération naturelle des forêts, les activités sylvicoles, la protection de la biodiversité et le soutien aux communautés locales dépendantes de ces ressources par la mise en place d'un fonds de développement local.
4. Un autre défi réside dans l'innovation et la recherche. Pour que les forêts contribuent efficacement à la bioéconomie, il est nécessaire de développer des technologies et des méthodes innovantes qui permettent une exploitation plus efficace et respectueuse de l'environnement. À cet égard, nous encourageons les partenariats entre les gouvernements, les institutions de recherche et le secteur privé.
5. En outre, il est crucial de sensibiliser et d'éduquer nos populations sur les bénéfices de la bioéconomie forestière. Les initiatives de formation et de vulgarisation doivent être renforcées pour que les communautés locales et les parties prenantes participent activement à la bonne gouvernance et à la gestion durable des forêts et bénéficier des opportunités offertes par la bioéconomie.

6. Enfin, la coopération internationale est essentielle. Les défis auxquels nous faisons face sont globaux et nécessitent des réponses coordonnées. Nous devons partager nos expériences, nos connaissances et nos meilleures pratiques pour renforcer la contribution des forêts à la bioéconomie au niveau mondial.
7. En conclusion, la République du Congo reste déterminée à jouer un rôle actif dans la promotion de la bioéconomie forestière. Nous sommes convaincus que, grâce à une gestion durable, à l'innovation technologique, au renforcement des capacités dans ce domaine et à la coopération internationale franche, nous pouvons surmonter les défis et saisir les opportunités pour un avenir plus vert et prospère.

Je vous remercie pour votre aimable attention.